



FORMATION BSR - PERMIS AM (SCOOTER)

Pourquoi :

Parce que le permis AM va vous permettre de gagner en émancipation mais également de devenir un conducteur responsable, conscient des limites et des risques liés à la conduite d'un 2 roues.

Il vous prépare également pour le permis B en acquérant une expérience de conduite et ainsi appréhender la conduite automobile plus sereinement.

Pour qui :

Avoir 14 ans pour la conduite d'un cyclomoteur de 50 cm³ max ne dépassant pas la vitesse de 45km/h.

Par qui :

La formation est assurée par un prestataire extérieur à notre établissement, (l'école de conduite TEAM 87), titulaire du diplôme d'état B.E.P.E.C.A.S.E.R (Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignants de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière), du Certificat Complémentaire de Spécialisation 2 roues et d'une autorisation préfectorale d'enseigner.

Comment :

Par groupe de 3 élèves, vous allez atteindre ensemble l'objectif de devenir un conducteur responsable et conscient des risques de la conduite d'un 2 roues motorisé et ainsi obtenir le permis de conduire AM.

Quel programme :

Plus d'informations sur le déroulement dans :
« parcours de formation BSR (Permis AM) »

Avec quels moyens :

Afin de vous assurer une formation de qualité dans des conditions favorisantes nous mettons à disposition des outils et méthodes pédagogique de dernière génération.

Nos scooters nous permettent de vous assurer un travail de qualité en toute sécurité et de manière confortable.

Durée de la formation :

- 9h de formation (7h mini obligatoire)

Quand :

Durant les vacances scolaires

Attestation visée :

- Attestation de suivi de la formation du Brevet de Sécurité Routière (BSR)



PARCOURS DE FORMATION BSR (PERMIS AM)

Vous allez apprendre à manipuler un 2 roues motorisé, à en connaître les risques, les limites et à circuler dans différentes configurations. Cela demande de la motivation et de la persévérance.

L'enseignant de la conduite et de la sécurité routière adapte les contenus de la formation à l'option cyclomoteur choisie par l'élève.

Cette formation s'organise autour des trois types d'enseignement suivants :

- Séquence 1 : Formation pratique hors circulation
- Séquence 2 : Formation pratique en circulation
- Séquence 3 : Sensibilisation aux risques

Séquence 1 :

Formation pratique hors circulation (durée : 2 heures)

Elle doit permettre l'acquisition des connaissances et compétences suivantes :

- Les équipements indispensables à la conduite d'un cyclomoteur et leurs rôles ;
- La connaissance des principaux organes du véhicule (cyclomoteur) et savoir effectuer les contrôles indispensables du véhicule pour l'entretien et le maintien de la sécurité ;
- La maîtrise technique du véhicule hors circulation.

Séquences 2 et 4 :

Formation pratique en circulation (durée : 4 heures)

Pour chacune des compétences à développer, le formateur devra insister sur l'importance :

- De l'utilité et du respect de la règle ;
- De la prise d'information, de la communication et du partage de la route avec les autres usagers ;
- Des facteurs et de la prise de conscience des risques.

Le module en circulation doit permettre l'acquisition des connaissances et compétences suivantes :

- Démarrer le cyclomoteur qu'il soit déjà ou non dans la circulation
- Ralentir et immobiliser le cyclomoteur ou le quadricycle léger à moteur qu'il soit déjà ou non dans la circulation ou pour la quitter
- Rechercher les indices utiles : signalisation, clignotants, trajectoire, regard des autres usagers.
- Adapter l'allure en fonction de ses capacités, des possibilités du véhicule, de la signalisation, de la réglementation et des situations rencontrées (autres usagers, configuration des lieux, visibilité...).
- Apprécier et maintenir les distances de sécurité latérales et longitudinales en toutes circonstances.
- Négocier un virage
- Choisir la position sur la chaussée
- Franchir les différents types d'intersections
- Changer de direction

Séquence 3 : Sensibilisation aux risques (durée : 1 heure)

Afin d'être pleinement bénéfique aux élèves, cette séquence doit être organisée entre les séquences 2 et 4 précitées.

Sont abordés les thèmes suivants :

- Sensibilisation aux risques spécifiques à la conduite des cyclomoteurs et quadricycles légers à moteur et aux cas d'accidents les plus caractéristiques impliquant ces véhicules
- La vitesse et ses conséquences (équilibre, adhérence, force centrifuge, freinage)
- Échanges sur les comportements par rapport au phénomène vitesse
- Échanges sur les situations vécues en première partie de conduite en circulation

A la fin de votre formation, il vous sera délivré :

- L'attestation de suivi de la formation pratique du Brevet de Sécurité Routière (BSR)
- Le livret AM

PLATEAU 2 ROUES - PERMIS AM

La formations 2 roues (plateau) pour la catégorie AM se déroule place DENFERT ROCHEREAU à St MAIXENT L'ECOLE (79400) en accord avec la Mairie.

Cette dernière met à disposition gracieusement ce lieu pour les besoins de l'école de conduite du Panier Fleuri.

Cependant il est nécessaire de respecter certaines règles :

- Obligation du baudrier « moto école » sur la piste
- Obligation d'un système de communication radio
- Faire preuve de discipline et de civisme
- Interdiction formelle de jeter des détritrus autre que dans les poubelles
- Obligation de s'arrêter lors du passage d'un véhicule le cas échéant

Le temps de trajet pour se rendre de l'école de conduite à la piste est d'environ 5 minutes.